



Vente de champignon issus de la cueillette

Par **gendws**, le **22/09/2009** à **14:02**

Bonjour,

Je voulais savoir s'il était possible de revendre des champignons issus d'une cueillette si je dispose de l'accord du propriétaire du terrain.

Je souhaite ramasser des lactaires ou sanguin pour les revendre cuisinés et assaisonnés, en conserves, ainsi que des chanterelles séchées.

Merci d'avance pour vos réponses.